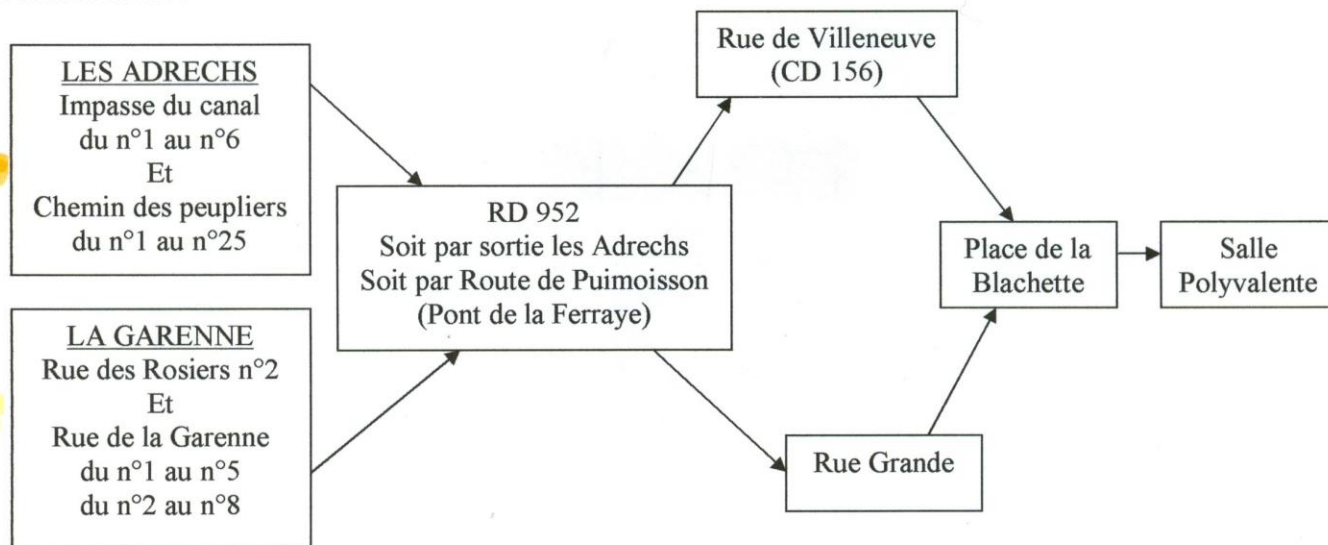


ANNEXE 4

INNONDATION (Bas des Adrechs, Bas de la Garenne et Impasse du Canal et Chemin des peupliers)

EVACUATION



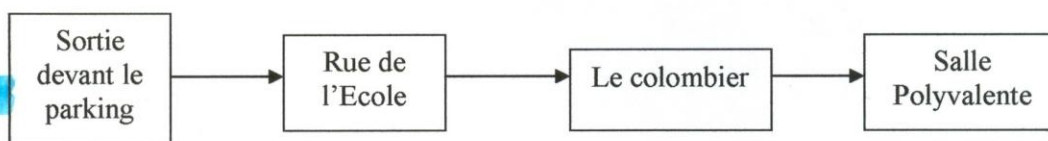
* En cas de crues très importantes (2 ponts détruits sur le Colostre : « Monnet » et « Ferraye »), les habitants devront rester chez eux avec ravitaillement à assurer ou évacuation vers la Zone Artisanale avec recquisition d'un atelier.

INNONDATION (Évacuation Village)

* En cas de crues dans le Ravin de Peyrouvier et le Ravin de Béard, il n'y aura pas d'évacuation des personnes résidentes dans la Village, Rue de Villeneuve, Quartier de Béard, Hubac de Béard et le Parc des Ecoliers. Elles resteront chez elles. Seule l'école serait évacuée.

INNONDATION (École)

* En cas de crues dans la Ravin de Peyrouvier



Ne pas prendre la Rue de Villeneuve et le Vallon de Peyrouvier

* En cas d'inondations très importantes : Ravin de Peyrouvier et Ravin de Béard en crus, les enfants devront se rendre devant l'église et s'y abriter.
Ils peuvent aussi monter au sommet du colombier pour se replier sur la Salle Polyvalente ou évacuation par le plateau (Chemin de Couroussat)